

Transformation de la DCS en SCN : Réunion du 15/04/08

Les principaux points à l'ordre du jour portaient sur les missions techniques du SCN, son organisation cible (échelon central, échelons régionaux), la surveillance de l'environnement, la frontière avec le STAC, et les structures juridiques et budgétaires.

S'agissant d'un sujet majeur pour l'avenir de la DGAC et des TSEEAC, comme l'a souligné le secrétaire général de la DGAC en début de séance, le SATAc UNSA avait préalablement fait parvenir ses propositions et commentaires au SG et à la DCS, ce qui a notamment permis d'alimenter le débat sur l'appellation du SCN et de ses échelons régionaux, sans compter nos interventions notamment en séance concernant également la surveillance de l'environnement et le STAC (voir télégramme N°08.005).

APPELLATIONS DU SCN ET DE SES ECHELONS REGIONAUX

Depuis le début de la réflexion sur le SCN, le SATAc UNSA exprime la nécessité de définir très rapidement une appellation pour le futur SCN ainsi que pour ses composantes afin d'éviter l'amalgame avec la situation actuelle et de permettre à chacun de s'approprier la structure de cette nouvelle organisation et initier un véritable sentiment d'appartenance à ce SCN.

La SATAc UNSA a insisté fermement sur l'importance de ce changement d'appellation qui n'est pas que symbolique : Les DACs actuelles sont déjà les anciennes DACs issues de la première réorganisation (à partir des DRACs) auxquelles ont été enlevés, à la création du SCN DSNA, les départements "opérations" qui ont été transformés en SNA, déclinaison territoriale du SCN/DSNA. Elles ne correspondent donc déjà plus à ce qu'elles étaient quand elles ont été créées.

PRINCIPES GÉNÉRAUX, SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET FRONTIÈRE AVEC LE STAC

Ces principes restent globalement les mêmes que ceux décrits dans notre précédent télégramme sous l'étiquette « scénario 3 » proposé par la DGAC, prônant la constitution d'un SCN incluant le périmètre de la DCS, de l'ensemble des DACs et délégations actuelles.

En revanche, notre proposition de mettre en place une véritable surveillance de l'environnement a été prise en compte au travers un document de travail sur les actions du SCN dans le domaine de l'environnement (notamment des échelons régionaux).

D'autre part, le SATAc UNSA a exprimé sa satisfaction que la problématique de la frontière avec le STAC soit prise compte : Elle fera l'objet d'un groupe de travail spécifique qui devra rendre ses conclusions avant la fin de l'année.

L'ORGANISATION CIBLE DE L'ECHELON CENTRAL ET DES ECHELONS RÉGIONAUX

L'échelon central serait divisé en **6 domaines**, composés de **pôles**.

Le SATAc UNSA s'est étonné de ce paradoxe : Alors que les changements d'appellation sont très difficiles selon l'Administration (ce qui expliquerait leur réticence à

Le SATAc UNSA a proposé :

De conserver le sigle **DCS** (connu et jouissant d'une bonne image) mais comme expression de **Direction du Contrôle et de la Surveillance**.

Ce SCN est l'Autorité Nationale de Surveillance et ce mot figure à pratiquement toutes les phrases de ses missions.

De changer l'appellation des échelons régionaux en : **Direction de la Surveillance et de la Régulation de l'Aviation Civile (DSRAC)** afin de :

- prendre en compte notre demande de marquer un « avant SCN » et un « après-SCN » soutenue par les OS présentes.
- préserver la position de Directeur (argument SG/DAC)
- traduire les deux aspects de ces directions régionales
- garder le suffixe Aviation Civile (argument SG/DAC)

Le SATAc UNSA a fait des propositions claires sur l'organisation cible de la surveillance de l'environnement (contrôle des études d'impact, surveillance des trajectoires, analyse des infractions, surveillance des restrictions, etc...) avec une répartition des tâches entre la division régulation et développement durable et la division surveillance aéroports et navigation aérienne.

Certaines missions du STAC sont effectuées entre 80 % et 100 % pour le compte de la DCS. Même si le SATAc UNSA peut comprendre la nécessité pour le STAC de disposer d'experts dans tous ces domaines, **le futur SCN doit également disposer des experts nécessaires à sa mission de surveillance** sans pour autant que cela dépende des disponibilités ou de la bonne volonté du STAC.

modifier la dénomination « DAC »), celle-ci pourrait tout bousculer au sein de l'échelon central.

En outre, le **SATAc UNSA a regretté l'absence de la dimension Européenne et de la communication** dans l'organigramme proposé.

Concernant les appellations au sein de l'échelon central, l'exemple de la DTI (dont personne ne comprend l'organisation) ne plaide pas en faveur du choix des appellations « domaines » et « pôles ».

Une réflexion sur ces dénominations aura lieu et de nouvelles propositions seront faites pour la prochaine réunion

L'échelon « régional » reprend globalement ce qui avait été proposé lors de la dernière réunion avec le principe de l'organisation « matricielle » et prévoit la modification des zones géographiques nord et ouest (pour « coller » au périmètre des zones de défense) et le regroupement ou la suppression de certaines délégations territoriales

L'informatique ferait l'objet d'une organisation particulière comportant un rattachement fonctionnel au CEDRE.

LES MISSIONS TECHNIQUES DU SCN

Ces missions demeurent globalement les mêmes, en y ajoutant la **surveillance de l'environnement** dont les contours ne sont pas encore définis précisément : L'obstination du SATAAC UNSA aura fini par porter ses fruits.

Le SATAAC UNSA a demandé que **les enquêtes techniques soient réalisées par la division Aéroports et NA**, même si les dossiers de création d'infrastructures aéronautiques (aérodromes, hélistations) doivent être conduits par la division RDD. Bien que des réticences persistent, le SATAAC UNSA a demandé, encore une fois,

STRUCTURE JURIDIQUE

Un décret en conseil d'Etat doit être signé pour créer le Service à Compétence Nationale à compter du 01/01/09.

Un arrêté permettra d'adapter l'organisation de la DCS résultant des transferts de bureaux entre l'entrée en vigueur des textes créant la nouvelle structure de la DGAC et la date de création du SCN.

Jusqu'au 01/01/09, les services déconcentrés subsistent tels qu'ils sont aujourd'hui.

STRUCTURE BUDGÉTAIRE

Concernant la structure budgétaire, celle-ci se rapproche de celle que nous avons soutenue.

Le SATAAC UNSA n'imagine pas, en effet, que l'on crée un faux SCN ne disposant pas de l'« autonomie » nécessaire.

La structure qui nous a été présentée a notamment l'avantage d'être identique, qu'il s'agisse du SCN surveillance, ou du SCN navigation aérienne :

- Un programme budgétaire unique géré par le SG pour tous les personnels de la DGAC et pour l'action sociale, avec un suivi par direction ou SCN : Les discussions sur les effectifs « autorisés » auront lieu entre le SG et le Directeur du SCN

l'intégration dans le SCN des missions que le STAC assure au profit de la DCS et des DACs.

Le SATAAC UNSA a demandé que soient confiés aux subdivisions « surveillance de la navigation aérienne » des échelons régionaux du SCN :

- le contrôle des études d'impact sur la CA (EICA)
- la surveillance du respect des procédures
- la surveillance du respect des restrictions d'exploitation considérant que la DSNA ne devrait pas être à la fois juge et partie dans ce domaine.

A part les appellations, dont nous débattons à nouveau au CTP DGAC du 29 avril, le projet de décret créant le SCN « surveillance » qui est presque finalisé, satisfait le SATAAC UNSA.

La structure en SCN + (établissement de service public) évoqué par le SG en février n'est plus à l'ordre du jour ... aujourd'hui, mais le SATAAC UNSA reste vigilant.

- Un programme budgétaire unique du SCN pour les titres III (fonctionnement) et V (investissement)
- Des contrats de services avec les directions pour le compte desquelles le SCN peut agir avec rétablissement de crédits

Concernant les activités de surveillance et de certification dans les SEAC, la réflexion est à poursuivre (rattachement éventuel au P613 avec, là aussi, rétablissement de crédits).

Il reste également à analyser le rattachement des activités médicales, mais les montants en jeu sont relativement faibles.

Le SATAAC UNSA a fait des propositions concrètes à l'administration en gardant toujours à l'esprit une vision à moyen et long terme de l'intérêt des TSEEAC et de la DGAC, comme il l'a d'ailleurs toujours fait, **dans ce domaine comme dans tous ceux qui peuvent avoir un impact sur les métiers des TSEEAC et leur environnement de travail.**

Elections DGAC (CAP et CTP) et MEEDDAT (CTP/M)

Les dates des élections sont fixées :

- Les élections pour les **CAP et CTP de la DGAC** auront lieu **du 23 au 27 et le 30 juin 2008** : Ces élections sont celles auxquelles vous êtes habitués : sur listes nominatives. Les représentants en CAP sont alors élus et la représentativité constatée sert à composer les CTP de la DGAC (CTP DGAC, DSNA, DCS, ainsi que les CTP régionaux)
- Les élections pour la composition du **CTP du MEEDDAT** auront lieu **le 26 juin 2008** (uniquement sur sigles).